

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : CONDITION PREALABLE

Il est précisé que les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du site <https://www.eregex.com>, ainsi que les prestations payantes proposées sur ce site (ci-après, « Prestations proposées »). Ces conditions annulent et remplacent toutes Conditions Générales antérieures et s'appliquent à l'exclusion de tout autre document. « Le Client » et « l'Utilisateur » représentent la même personne morale et le site Eregex.com désigne le site Internet support des prestations proposées. L'utilisation des Services est subordonnée au respect des présentes Conditions Générales. Le service est accessible dès le jour de l'inscription en ligne. Les tarifs sont de même accessibles lors de l'inscription. Cependant le Client est invité à renvoyer via les Services Postaux traditionnels l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation dans un délai de quinze (15) jours à l'adresse postale indiquée par EREGEX Inc. sur la Déclaration sur l'Honneur qui doit être signée par le Client à dater de sa réception, le défaut de retour entraîne une authentification non vérifiée de l'Utilisateur (Cf. Article 5 des Conditions Générales d'Utilisation). L'authentification devient forte dès lors qu'EREGEX Inc. reçoit les documents d'enregistrement précisés dans l'Article 5 des Conditions Générales d'Utilisation. Toute utilisation des Services emporte l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation dans leur version actualisée. EREGEX Inc. recommande donc au Client de lire régulièrement ces dernières, publiées sur le site, dès lors qu'il est réputé les avoir acceptées à chaque nouvelle connexion aux Services. EREGEX Inc. se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales moyennant un préavis de trente (30) jours. Les Conditions Générales de Vente modifiées entrèrent en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site Eregex.com. L'usage d'un certificat de niveaux 2 ou 3 pourra être envisagé sous certaines conditions.

Article 2 : AVERTISSEMENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des services proposés par Eregex.com sur le site <http://www.eregex.com>. Le Client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires d'Eregex.com lui permettant de prendre connaissance de l'offre d'Eregex.com et des conséquences en résultant.

Article 3 : MANDAT

Le Client mandate EREGEX Inc. afin de réaliser pour son compte les services de correspondance et de facturation en faisant faire les opérations par un Tiers de Confiance Documentaire agréé par la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC PARIS) et sécurisé par les Prestataires de Services de Certification Electronique (PSCE). A ce titre, le Client donne au Tiers de Confiance Documentaire librement choisi par EREGEX Inc. une procuration de scellement et d'horodatage de tous ses documents et preuves de correspondance et d'archivage électroniques.

Le Client mandate EREGEX Inc. pour faire réaliser, par un Prestataire de Services de Certification Electronique (PSCE), l'identification par le mobile, la vérification des signatures électroniques utilisées dans les processus de correspondance et de facturation numériques, ainsi que les procès-verbaux d'expédition, de réception, et d'archivage électroniques.

Article 4 : GARANTIE D'EREGEX INC.

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, il est expressément convenu qu'Eregex.com est soumis à une obligation de moyens. En conséquence Eregex Inc. mettra en œuvre toutes les diligences requises afin de limiter les risques liés aux intrusions, piratages, existence de virus. EREGEX Inc. sécurise au maximum le contenu dudit site, notamment en termes de confidentialité et d'intégrité. Dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à un certain nombre de risque, EREGEX Inc. ne saurait s'engager sur une garantie d'accès et de disponibilité de service illimitée. EREGEX Inc. et ses Utilisateurs déclarent être conscients de ces risques et les accepter.

Article 5 : LIMITATIONS DE GARANTIE D'EREGEX INC.

La responsabilité d'EREGEX Inc. ne peut en aucun cas être recherchée, à quelque titre que ce soit, pour tout préjudice et dommage direct ou indirect subis ou encourus par l'Utilisateur du fait des Services Eregex.com, tels que notamment perte d'informations, de temps machine, d'usage de tout matériel ou logiciel ou manque à gagner.

Article 6 : ASSURANCES

EREGEX Inc. incite ses Utilisateurs à contrôler que leur Assurance Responsabilité Civile couvre l'utilisation de ce service, pour les entreprises dans le cadre de leur Responsabilité Civile et pour les particuliers, dans le cadre de leur assurance Responsabilité Civile.

Article 7 : RESPONSABILITES RESPECTIVES DES PARTIES

7.1. Concernant les Prestations ou Services proposés

Le Client est responsable de toutes connexions et transmissions de données effectuées sur le site Eregex.com. Il est également seul responsable des contenus qu'il communique à tout tiers, par l'intermédiaire des Services EREGEX Inc.

EREGEX Inc. n'exerce aucun contrôle sur les sites partenaires et n'assume par conséquent aucune responsabilité quant à la disponibilité de ces sites ou le contenu, les publicités, les produits ou services disponibles sur ces sites ou à partir de ces sites. EREGEX Inc. n'est pas responsable du contenu des documents déposés par le Client. EREGEX Inc. fournira tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude des informations. EREGEX Inc. n'a qu'une obligation de moyens. Aucune responsabilité sur les conséquences de l'utilisation des Informations que ce soit à raison de leur inexactitude ou de leur absence ne pourra être retenue à l'encontre d'EREGEX Inc. Les Utilisateurs du site Eregex.com s'engagent à respecter les lois nationales et internationales concernant l'échange de contenu via Internet.

7.2. Concernant l'utilisation du site Eregex.com

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, ses performances techniques, les temps de réponse, de consultation, d'interrogation ou de transfert des données. EREGEX Inc. n'est pas responsable des dysfonctionnements imputables aux fournisseurs d'accès, ni à ceux liés à une éventuelle incompatibilité avec le matériel ou la configuration de l'Utilisateur. EREGEX Inc. ne peut garantir que son site fonctionnera sans interruption ni panne. Cependant, EREGEX Inc. mettra tout en œuvre pour corriger les éventuelles anomalies et autres bugs. La responsabilité d'EREGEX Inc. ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en cas de modification, de suspension ou interruption durable des Services qui serait la conséquence de l'application des Conditions Générales de Vente des Services fournis par EREGEX Inc.. Dans ces circonstances, l'Utilisateur qui détient un compte créditeur sur le site Eregex.com, pourra demander l'apurement de son compte selon les modalités inscrites à l'Article 18 des Conditions Générales de Vente.

7.3. Concernant la connexion, et la confidentialité des informations transmises.

Le Client reconnaît qu'il est le seul responsable de :

- L'installation, du maintien et du contrôle de la configuration technique requise pour se connecter et utiliser le service Eregex.com ;
- La sélection du fichier et des critères de sélection, du choix des prestations de services qu'il sélectionne, de leur conformité à l'utilisation à laquelle il les destine, ainsi que de l'usage qu'il en fait, EREGEX Inc. étant déchargé de toute responsabilité à ce titre ;
- L'utilisation des Codes d'accès se rapportant à son inscription, notamment en cas d'utilisation du service Eregex.com consécutive à la divulgation, la perte ou le vol d'un Code d'accès Administrateur ou Utilisateur.
- Tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou l'un de ses préposés dès lors que la faute intentionnelle est prouvée. Le Client pourra être condamné à verser des indemnités à EREGEX Inc. du fait des préjudices causés et EREGEX Inc. ne saurait en aucun cas être responsable ni des informations et déclarations erronées et/ou mensongères, de quelque nature que ce soit, que pourraient lui transmettre ses Utilisateurs ou que ses Utilisateurs pourraient inscrire directement sur le site Eregex.com, ni de tout dommage causé par l'utilisation de ces informations.
- Suivre et vérifier personnellement les modalités d'utilisation des Services Eregex.com, par le biais notamment de la visualisation préalable en ligne des prix des prestations proposées.
- Assurer la confidentialité des informations auxquelles il pourrait avoir connaissance dans le cadre du fonctionnement du site Eregex.com ainsi qu'à respecter et faire respecter les droits de propriété intellectuelle d'EREGEX Inc. sur le site Eregex.com.
- Faire un usage du site Eregex.com conforme aux usages loyaux du commerce, à la législation en vigueur et aux bonnes mœurs.

7.4. Concernant l'utilisation du Service d'échange de factures électroniques signées pour une utilisation en FRANCE.

- **Mandat de facturation** : Il est convenu, conformément à la réglementation fiscale en vigueur et aux dispositions de l'article 242 nonies I du Code général des impôts, que le Client ayant souscrit au service d'échange de factures électroniques signées donne expressément mandat à EREGEX Inc. d'établir des factures en son nom et pour son compte. Il est entendu que le Client conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la TVA, et qu'il s'engage à :

EREGEX Inc. est une société enregistrée sous le numéro 4504389 dans l'Etat du Delaware (USA)

Paraphe :

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

- verser au Trésor la taxe mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte ;
 - réclamer immédiatement le double de la facture si cette dernière ne lui est pas parvenue ou accessible ;
 - signaler toute modification dans les mentions concernant l'identification de son entreprise.
- Pour échanger les factures, les parties ont la possibilité, soit de passer entre elles une convention d'échanges (ci-après décrite), soit plus simplement de souscrire avec EREGEX Inc. de part et d'autre et indépendamment un contrat de service :
- Pour l'émetteur, le mandat de facturation décrit ci-dessus
 - Pour le destinataire, le mandat de vérification de signatures et optionnellement l'archivage légal.
- **Convention d'échange de factures électroniques signées** : Il est convenu que, préalablement à la mise en œuvre entre elles d'un échange de Factures électroniques signées conformément aux conditions posées par l'article 289 V du Code Général des Impôts, les contreparties commerciales, émettrice et destinataire des factures, auront signé entre elles une Convention dont l'objet sera de :
- matérialiser l'acceptation expresse par la Partie destinataire de la réception de factures électroniques signées,
 - préciser les modalités techniques et conditions légales que les Parties doivent respecter dans le cadre de leurs échanges de Factures électroniques signées.
- **Signature électronique** : Les factures émises dans les conditions visées au premier alinéa du V de l'article 289 du CGI constituent des factures d'origine lorsque l'authenticité de leur origine et l'intégrité de leur contenu sont garanties au moyen d'une signature électronique. Les caractéristiques de la signature électronique mise en œuvre dans le cadre du service d'échange de factures électroniques signées sont conformes à celles codifiées à l'article 96 F-I de l'annexe III au C.G.I. La signature électronique s'appuie sur un certificat électronique délivré par un prestataire de service de certification.
- **Vérification de la signature électronique par le destinataire de la facture** : Conformément à la réglementation fiscale, le destinataire des factures électroniques signées doit vérifier la signature électronique apposée, et conserver les archives correspondantes en utilisant un moyen de conservation à valeur fiscale probante pour la durée réglementaire prévue à l'article L. 102 B du Code Général des Impôts.
- Par la même convention, Eregex s'engage pour le compte du destinataire, à réception de chaque facture dématérialisée avec une signature électronique, à faire vérifier gratuitement la validité de cette signature électronique par un tiers de confiance indépendant (TrustSeed SA).

Article 8 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont exclusivement soumises au droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.). Tout litige, quelle qu'en soit la nature, de même que toute contestation relative à la formation, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis aux Tribunaux compétents de l'Etat du Delaware (U.S.A.) auxquels il est fait expressément attribution de juridiction. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les éventuelles clauses contenues dans tout autre document puissent faire obstacle à l'application des présentes dispositions. Pour tout litige opposant les parties et portant sur un objet autre que l'émission ou le règlement d'une facture, les parties conviennent qu'avant toute saisine, même par voie de référé des Tribunaux de l'ordre judiciaire, ils auront recours à une tentative de conciliation. La partie la plus diligente proposera par voie de lettre recommandée avec accusé de réception (AR) à l'autre, une réunion de conciliation convoquée dans le mois de la réception de la lettre recommandée AR. Cette réunion pourra, si une des parties le souhaite, se tenir en présence d'un Expert Judiciaire en informatique agréé par les Tribunaux de l'Etat du Delaware (U.S.A.). Cet Expert sera convoqué et rémunéré par la partie qui aura souhaité sa présence. Sauf accord écrit préalable d'EREGEX Inc., le client s'interdit de concéder les droits et obligations nés du présent contrat à d'autres établissements, filiales ou à des tiers. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, les Tribunaux de l'Etat du Delaware (U.S.A.) sera seul compétent.

Article 9 : DROIT DE PROPRIETE SUR LES INFORMATIONS

L'utilisation de chaque prestation de service disponible pour l'Utilisateur du service Eregex.com est limitée par des droits spécifiques de consultation, d'archivage électronique, d'impression, de reproduction, de diffusion électronique ou autre qui sont attachés au fichier. Les droits d'utilisation liés aux données accessibles par le service Eregex.com sont consultables en ligne. L'Utilisateur s'engage pour lui-même, et pour tous les Utilisateurs qui accèdent au service Eregex.com par l'intermédiaire de son inscription, à consulter et faire consulter par ses Utilisateurs, les conditions d'utilisation de chaque donnée et à respecter et faire respecter l'ensemble de ces conditions. Les droits accordés à l'Utilisateur le sont exclusivement pour un usage privé par le personnel de l'Utilisateur, pour ses besoins propres à l'exclusion de toute forme de fourniture à des tiers. Ils ne peuvent faire l'objet d'une sous Licence, d'une cession ou d'un transfert par l'Utilisateur, de quelque manière que ce soit, et à qui que ce soit. L'Utilisateur s'engage à n'utiliser les prestations de services obtenues sur le service Eregex.com que dans l'exécution normale de son activité. L'Utilisateur reconnaît qu'Eregex.com et/ou les producteurs des bases de données conservent tous les droits, titres et intérêts en vertu des droits d'auteur légalement applicables concernant les données obtenues à partir du service Eregex.com.

Article 10 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Eregex et son logo sont des marques déposées et protégées à ce titre par le droit des marques. Elles sont la propriété exclusive d'EREGEX Inc.. Toutes les autres marques citées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Toutes les données, de quelque nature qu'elles soient, telles que notamment, les textes, graphismes, logos, icônes, images, clips audio ou vidéo, logiciels, figurant sur le site sont nécessairement protégés par les droits d'auteur. EREGEX Inc. est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant son site. A ce titre, seule l'utilisation faite pour un usage privé par le personnel de l'Utilisateur, et la reproduction (téléchargement, impression, etc.) pour un usage strictement privé, sont autorisées. A défaut d'autorisation préalable communiquée par écrit par EREGEX Inc., toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée par les lois en vigueur. Eregex est une marque enregistrée qui appartient à EREGEX Inc.. L'ensemble des contenus, pages, scripts et icônes des Services Eregex.com sont la propriété exclusive d'EREGEX Inc..

Article 11 : CONFIDENTIALITE & PROTECTION DES DONNEES

La propriété intellectuelle des Informations d'Eregex.com appartient exclusivement à EREGEX Inc.. Le client s'interdit de reproduire ou de diffuser sous quelque forme que ce soit, en dehors de ses besoins propres, tout ou partie des Informations ou données appartenant à EREGEX Inc. et à n'en faire, directement ou indirectement, aucune exploitation commerciale ou à titre gratuit. Il se porte fort du respect de cette clause par les personnes à qui il aurait communiqué les Informations ou ces données. EREGEX Inc. se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de non-respect de cette clause. Par ailleurs, les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers ; elles sont, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier client d'Eregex.com, dont le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Utilisateurs d'Eregex.com.

Article 12 : DROIT D'ACCES AU FICHER INFORMATISE

Tout Utilisateur peut demander à EREGEX Inc. la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant. A cet effet, l'intéressé pourra adresser un courrier postal à : Service Utilisateurs EREGEX – TrustMission SA – 20, rue Laffitte – 75009 PARIS, ou une Lettre Simple Electronique (L.S.E.) via les services EREGEX à : services_france@eregex.com.

Article 13 : FRAIS DE CONNEXION

L'Utilisateur peut se connecter au service Eregex.com par l'intermédiaire d'une liaison Internet. Il est ici précisé qu'EREGEX Inc. ne met à la disposition de l'Utilisateur aucun matériel, aucune installation téléphonique, équipement terminal, consommable ou autres, ni aucun logiciel destinés à permettre cette connexion. Quel que soit le mode de connexion choisi, les frais de connexion et de transmission de données entre le poste de l'Utilisateur et le serveur d'Eregex.com sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. Sont également à sa charge, tout montant, redevance, inscription, taxe ou autre charge pouvant être éventuellement demandés par les fournisseurs d'accès aux réseaux de télécommunication reliant l'Utilisateur au service.

Article 14 : PAIEMENT ET PREUVE DES TRANSACTIONS

- L'accès à la page de paiement sécurisé implique l'acceptation des présentes Conditions Générales. Les prestations payantes sont réservées aux Clients disposant d'un nom d'Utilisateur et d'un mot de passe.
- L'adresse e-mail, qui a été fournie lors de l'inscription sur le site est l'adresse de facturation et de correspondance à laquelle le ticket de paiement (justificatif de paiement) sera adressé.
- Le paiement s'effectue par carte bancaire présentant le sigle CB, la marque Visa, Eurocard ou Mastercard. Les cartes émises dans le cadre de réseaux étrangers ou internationaux homologués par le GIE des Cartes Bancaires et dont le prestataire de traitement des cartes bancaires peut obtenir les signes de reconnaissance auprès de la Banque.

EREGEX Inc. est une société enregistrée sous le numéro 4504389 dans l'Etat du Delaware (USA)

Paraphe :

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

- Le paiement est réalisé conformément aux Conditions Générales des organismes accrédités du système « PAYBOX ». Les données contenues dans le serveur de ce système de paiement constituent la preuve des transactions effectuées.

Article 15 : DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de non-paiement de l'abonnement ou du réabonnement, nous vous informons que les pénalités de retard pour paiement tardif des factures s'appliquent désormais de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En effet, conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 (c. com. Art. l. 441-6, al. 3 modifié), il est précisé que faute de paiement à l'échéance prévue sur la facture, un taux d'intérêt des pénalités de retard égal à 1,5 fois le taux légal sera exigible le jour suivant la date de règlement prévue de la facture. Tout règlement non effectué dans les délais donnera lieu à relance en contentieux, les dépenses engagées afin de recouvrer les sommes dues sont à la charge du client. En cas de rejet d'un virement, d'une traite ou d'un chèque bancaire les frais encourus seront facturés au Client.

Article 16 : INTERRUPTION DU SERVICE

EREGEX Inc. peut être amené à interrompre tout ou partie de ses services pour maintenance ou autre opération technique nécessaire au bon fonctionnement de son site. Dans ce cas, EREGEX Inc. s'engage à prévenir le client dans les meilleurs délais sur la page d'accueil du site Eregex.com ou par tout autre procédé, dès qu'elle aura connaissance des dates d'interventions programmées et à réduire au plus court la période d'indisponibilité durant la journée. Toutefois, cette interruption ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'EREGEX Inc. et n'ouvre droit à aucune indemnité.

Article 17 : INFORMATIONS SUR LES COOKIES

L'Utilisateur devra activer l'acceptation des cookies dans son navigateur. Cette disposition est nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurisation des paiements en ligne.

Article 18 : RESILIATION ANTICIPEE & CLOTURE DE COMPTE

Dans le cas où le client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations stipulées dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, ou à entrer dans le cadre d'une procédure collective, EREGEX Inc. pourra alors résilier de plein droit le présent contrat et se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre du client défaillant. La résiliation prendra effet à compter de la date de réception de l'envoi par EREGEX Inc. d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où le client résilierait son contrat d'abonnement avant son expiration, EREGEX Inc. n'est pas tenu de lui rembourser les sommes dues au titre de la période restant à courir jusqu'au terme du contrat d'abonnement. En cas de violation par le Client de ses obligations essentielles, EREGEX Inc. se réserve la faculté de suspendre la fourniture des Services après en avoir averti le Client au moins quinze (15) jours à l'avance. En cas de manquements répétés ou en l'absence de réponse du Client aux avertissements qui lui auront été adressés, EREGEX Inc. sera en droit de résilier le présent Contrat après mise en demeure, comportant un préavis de trente (30) jours, restée sans effet. Inversement, en cas de violation par EREGEX Inc. de ses obligations essentielles, l'Utilisateur pourra demander la résiliation anticipée du présent Contrat après mise en demeure, comportant un préavis de trente (30) jours, restée sans effet. Hors de toute hypothèse de résiliation anticipée du Contrat, l'Utilisateur peut demander la clôture de son compte moyennant un préavis de quinze (15) jours. Dans ce cas, EREGEX Inc. se réserve la possibilité de conserver une somme de quarante six (46) € au titre des frais administratifs de clôture, (cf. Article 3 Conditions Générales d'Utilisation) le solde du compte étant restitué à l'Utilisateur dans les meilleurs délais par chèque ou virement.

Article 19 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EREGEX Inc. se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne la nouvelle version sur son site. Les modifications sont effectives 30 jours après avoir été mises en ligne. Pendant cette période de 30 jours, le Client pourra notifier son refus par courrier adressé à EREGEX Inc.. Ces Conditions Générales ne peuvent pas être modifiées sans l'accord écrit d'EREGEX Inc.

Article 20 : RELATIONS CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser du lundi au vendredi à EREGEX Inc. de CET 9h à 12h et de 14h à 18h. Tel : +1-302-353-4535 et Fax : +1-302-691-1470 - Email : services_france@eregex.com.

Article 21 : LEXIQUE

- > Eregex Inc.: Société qui fournit le service Eregex.com adresse Internet du site <http://www.eregex.com>.
- > Utilisateur : Personne physique ou morale et destinataire d'un Code d'accès Utilisateur.
- > Code d'accès : Ensemble constitué d'un Identifiant et d'un Mot de passe qui permet à l'Utilisateur de se connecter, de s'identifier et d'utiliser le service Eregex.com.
- > Identifiant et pseudonyme : Code personnel, ou pseudo, saisi par l'Utilisateur sur www.eregex.com qui associé à un Mot de passe, permet de se connecter, de s'identifier et d'utiliser le service Eregex.com.
- > Mot de passe : Code personnel, permet à un Utilisateur de se connecter, de s'identifier et d'utiliser le service Eregex.com.
- > Certificat : Un certificat spécifie le nom d'une personne, société ou entité et certifie qu'une clé publique, inclus dans le certificat, lui appartient. Lorsque vous signez numériquement un message ou d'autres données, la signature numérique est créée à l'aide de la clé privée correspondant à la clé publique du certificat. Un certificat est émis puis numériquement signé par une Autorité de Certification (AC). La validité d'un certificat peut être vérifiée à l'aide de la signature numérique de l'AC, également appelé ID numérique, passeport numérique, certificat à clé publique, certificat X.509 et certificat de sécurité.
- > Factures électroniques signées : désigne les factures électroniques ayant valeur d'original pour l'Administration fiscale française, et respectant la réglementation relative à leur transmission, à leur archivage et à leur restitution telle que définie à l'article 289 V du Code Général des Impôts.
- > Signature électronique : désigne une donnée qui est jointe ou liée logiquement à d'autres données électroniques et qui sert de méthode d'authentification du signataire et de l'origine des informations. La signature électronique est réalisée à l'aide de certificats en utilisant les méthodes de cryptographie asymétrique.
- > Bon de commande : Document signé par l'Utilisateur ou par toute personne engageant l'entreprise lors de son inscription au service Eregex.com.
- > Tarification : Tarifs publics disponibles sur Eregex.com ou sur simple demande par e-mail à : services_france@eregex.com.

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Article 1 : PRESTATIONS PROPOSEES

Pour accéder aux Services d'EREGEX Inc., le Client s'identifie et s'authentifie sur le site <https://eregex.com> en utilisant un identifiant fourni et géré par EREGEX Inc., ainsi qu'un mot de passe personnel et confidentiel qu'il ne doit en aucun cas, et pour quelque raison que ce soit, divulguer à un tiers (option du certificat à définir). L'utilisateur devra informer EREGEX Inc. dans les plus brefs délais de tout risque potentiel ou avéré d'une utilisation par un tiers non autorisé de son identifiant et/ou de son mot de passe. L'utilisateur est seul responsable de la conservation confidentielle de son mot de passe et de toute utilisation qui pourrait en être faite. L'utilisateur devra s'inscrire sur le site Eregex.com en fournissant des données personnelles exactes, complètes et actualisées, telles que : nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays, numéro de téléphone et adresse e-mail.

- EREGEX Inc. propose des services en accès payant :
 - Échange de factures électroniques sécurisées pour la France au moyen d'une signature électronique ;
 - Envoi de courrier simple papier ou en recommandé avec avis de réception (assuré en R.1.). Quel que soit le mode d'acheminement postal choisi, «envoi simple» ou «envoi en recommandé avec avis de réception», la sécurité du courrier est garantie jusqu'à la remise au transporteur ;
 - Télécopie externalisée certifiée ;
 - Courriel certifié ;
 - Echange de lettres électroniques sécurisées (Lettres Simples Electroniques – L.S.E.) ;
 - Echange de Lettres Recommandées Electroniques (L.R.E).
- L'offre de Services d'EREGEX Inc. est susceptible de modification à tout moment en raison de son caractère particulièrement évolutif dû à des facteurs extérieurs et indépendants de sa volonté. L'utilisateur ne pourra pas faire valoir un quelconque préjudice à ce titre dès lors que toute modification substantielle sera portée à sa connaissance sur le site Eregex.com.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet le jour de l'inscription en ligne de l'utilisateur. Sa durée est d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois avant l'échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : UTILISATION DES SERVICES ET MODIFICATIONS

EREGEX Inc. accorde à ses Utilisateurs, qui l'acceptent, le droit non exclusif d'utiliser les services Eregex.com dans le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le droit accordé à l'utilisateur d'utiliser le service Eregex.com ne peut être transmis ou cédé. L'attribution de codes d'accès Utilisateur n'est donc autorisée que pour les personnes employées par l'utilisateur ou sous sa dépendance économique. L'utilisation du service prend effet immédiatement lors de l'inscription en ligne. L'utilisateur peut modifier en cours de période d'utilisation du service les caractéristiques de son utilisation sur Eregex.com (création de nouveaux codes d'accès, options supplémentaires ou autres). Lorsque ces modifications sont effectuées à travers le service EREGEX Inc., elles constituent des actes de consommation aboutissant éventuellement à une modification de la facturation aux tarifs courants d'Eregex.com à la date de cette modification. Ces nouvelles prestations seront souscrites à compter de la date de modification et jusqu'à l'échéance des prestations en cours.

Article 4 : ACCES AU SERVICE Eregex.com

L'accès au service Eregex.com est possible à compter de l'inscription en ligne de l'utilisateur. EREGEX Inc. fournira au client le(s) code(s) d'accès nécessaire(s) à la consultation des Informations sur le site web Eregex.com, assorti d'un ou des mots de passe confidentiel(s). Le code d'accès est fourni à un seul client. Le client est responsable de la confidentialité du code d'accès transmis par EREGEX Inc. et devra mettre tous les moyens en œuvre pour respecter et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des informations communiquées. EREGEX Inc. ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de ces obligations par le client. EREGEX Inc. se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des Informations et des services fournis. Dans ce cas, EREGEX Inc. s'engage à informer préalablement le client des conséquences éventuelles entraînées par de telles modifications. L'accès au service Eregex.com se fait à partir du micro-ordinateur de l'utilisateur connecté au serveur d'Eregex.com par liaison téléphonique, liaison Numéris, câble ou satellite via le réseau Internet. L'utilisateur est conscient que les performances du service Eregex.com dépendent en grande partie des caractéristiques de son poste de travail, de son modem et du type de connexion choisi. Il déclare être averti des caractéristiques et de la nature du réseau qu'il utilise pour se connecter au service Eregex.com. Le réseau choisi est Internet, il est informé des performances techniques et des temps de réponse de ce réseau pour transférer des informations.

Article 5 : NIVEAU D'IDENTIFICATION DES PARTIES

Après l'inscription en ligne, le Client télécharge les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, qu'il renvoie dûment datées et signées à EREGEX Inc. avec les pièces justificatives de son état civil demandées par EREGEX Inc.. Sur chaque photocopie des éléments demandés doit figurer la mention manuscrite (de couleur bleue de préférence) : « Copie certifiée conforme à l'original. » avec date et signature du déclarant, titulaire du compte EREGEX. (Niveau 2)

Pour renforcer la valeur probante de l'identité numérique du client EREGEX, il est recommandé de s'adresser à un Notaire ou à un Huissier de Justice pour faire authentifier sa signature apposée sur les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ainsi que sur les pièces justificatives (photocopies certifiées conformes aux originaux). (Niveau 2Plus)

Un extrait de K-Bis, le Pouvoir individuel nominatif du mandataire social et les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation doivent être retournés signés à EREGEX Inc. (ou au prestataire choisi par EREGEX Inc.) par le Client via les services postaux. Ces documents, avec l'accusé de réception, retournés signés par ce dernier composent le dossier d'inscription. Trois niveaux d'identification du Client sont distingués en fonction des documents fournis :

- Le niveau 1 (dossier d'inscription en ligne incomplet) correspond à un niveau d'identification faible du Client.
- Le niveau 2 (dossier d'inscription complet - avec K-Bis et pouvoir pour les entreprises) correspond à un niveau d'identification fort du Client. Le niveau 2 est indispensable pour envoyer et recevoir des lettres recommandées et simples toutes électroniques.

EREGEX Inc., en tant que Tiers de Confiance, vérifie tous les éléments d'enregistrement indiqués précédemment avant de garantir l'authentification forte de l'utilisateur et la validité des preuves de correspondance. Ce niveau d'enregistrement fort permet d'apporter une valeur probante aux échanges en s'appuyant sur une authentification forte équivalente à l'utilisation d'un certificat électronique de niveau 2.

- Le niveau 2Plus permet d'obtenir un certificat de signature électronique chez un prestataire de certification électronique si le titulaire du compte EREGEX autorise expressément EREGEX Inc. à transférer son état civil validé par un Notaire ou un Huissier de Justice au dit prestataire de certification électronique.
- L'utilisation d'un certificat électronique de niveau 3 est également possible (contacter EREGEX Inc. pour plus d'information).

Article 6 : UTILISATION DES CODES D'ACCES

Le Code d'accès est personnel et confidentiel. L'utilisateur s'engage à conserver les éléments constitutifs de son Code d'accès et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit. Il est précisé que tout usage des Codes d'accès de l'utilisateur se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel des Codes d'accès délivrés ou de ceux générés par lui.

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

Article 7: ACCES AU SOLDE D'UN COMPTE

Une fois connecté au service, la page d'accueil propose à l'Utilisateur un onglet « Gestion de compte » qui donne accès au menu « Relevé de compte », « Facturation », « Statistique ». Il est donc possible de récupérer les informations correspondantes à chacune de ces rubriques ainsi que les fichiers de factures et de les imprimer localement par l'Utilisateur.

Article 8 : VALIDATION D'UN COURRIER ET APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

Lorsque l'Utilisateur envoie un fichier, la Plate-forme d'EREGEX Inc. le fusionne et génère un document au format PDF correspondant. Toutefois, l'Utilisateur doit, après 1 minute environ, se rendre dans l'onglet « Suivre mes envois ». Le PDF est alors disponible et l'Utilisateur peut le consulter, et utiliser le bouton « expédier » pour que le courrier soit émis. Aucun courrier ne sera produit sans la validation de l'Utilisateur. Avant de procéder à cette validation, il est possible d'obtenir le prix du pli avec affranchissement et l'Utilisateur peut le comparer à son solde du moment. En cas de solde insuffisant, il sera proposé à l'Utilisateur de revenir sur la page « Gestion de compte » pour réapprovisionner ce dernier en cliquant sur le bouton « Créditer mon compte » (ou tout autre moyen de paiement mis en place par EREGEX Inc.). Après validation de l'Utilisateur pour l'envoi du document, la somme correspondante à cette prestation sera immédiatement débitée.

Article 9 : UTILISATION DU SERVICE D'ECHANGE DE FACTURES ELECTRONIQUES SIGNEES.

- Préalablement à la mise en œuvre entre eux du service d'échange de factures électroniques signées, le Client émetteur de factures invite sa contrepartie commerciale, via le service Eregex.com, à accepter d'établir un flux électronique de factures au sens de la réglementation en vigueur. La fonctionnalité d'envoi de cette invitation est disponible sur l'interface d'Eregex.com, dans la partie « Carnet d'adresses ».
- Chaque partie, émetteur de la facture et destinataire de la facture, doit posséder un compte Entreprise Eregex et doit demander l'activation du service sur le site dans la partie « Mon compte ». L'activation de ce service n'est validée par EREGEX Inc. qu'à réception de tous les documents d'inscription requis.
- Le Client émetteur de factures dépose ses factures au format PDF sur le site Eregex.com dans la partie « Envoi » et choisit l'entreprise qui en est la destinataire. Les factures sont signées, horodatées et archivées numériquement par l'Opérateur de correspondance pour le compte du Client qui l'aura préalablement mandaté conformément à l'Article 7.4 des Conditions Générales de Vente.
- Les factures sont signées, horodatées et archivées numériquement par l'Opérateur de correspondance pour le compte des Clients qui l'auront préalablement mandaté. Les formats de signature utilisés sont PLP7 (Pdf signé) et se trouvent à l'intérieur du container Pdf version 1.3 ou supérieure. La solution d'horodatage utilisée pour le serveur (OPEN-TSA) de signature est interne; le serveur de temps est synchrone (NTP) avec l'horloge atomique de Meudon.
- Les factures sont émises dans les conditions visées au premier alinéa du V de l'article 289 du Code Général des Impôts et constituent des factures d'origine, l'authenticité de leur origine et l'intégrité de leur contenu étant garanties au moyen d'une signature électronique.
- Le destinataire est alerté de la réception de facture(s) par une notification courriel et peut les consulter et les télécharger via son interface dans la partie « Réception ».
- Conformément à la réglementation fiscale, la Partie destinataire des factures électroniques signées doit procéder à la vérification de la signature électronique. A cet effet, Eregex tient à sa disposition, disponibles sur simple demande, des outils de contrôles portant sur : la non-révocation des certificats par interrogation des listes de révocation ; la date d'horodatage de la signature devant être comprise entre les dates de début et de fin de validité du certificat ; le calcul du déchiffrement de la signature par la clé publique devant bien correspondre à l'empreinte du fichier avec l'algorithme annoncé dans le certificat ;
- Selon le format de signature retenu, un outil gratuit est mis à disposition :
- LEX PERSONA pour Windows/Linux ; Format PDF >1.3 T ou vérification classique par les outils AdobeReader.

Article 10 : CONSERVATION ET RESTITUTION DES DONNEES

10.1 : Conservation et restitution des factures dématérialisées

Le Client est informé que les factures transmises par voie électronique dans les conditions prévues à l'article 289-V du Code Général des Impôts doivent être conservées dans leur format original dans les délais et conditions prévus par l'article L.102 B du livre des procédures fiscales.

Dans le cadre des Services, EREGEX Inc. conserve pour le compte du Client l'ensemble de ses archives traitées pendant trois (3) ans et l'année en-cours.

A l'issue de cette période, ou à tout moment à la demande expresse du Client émise au département commercial, EREGEX Inc. restitue les archives fiscales sur CD ou DVD-ROM. La restitution s'effectue dans un format habituellement admis par les usages commerciaux. Pour toute opération de restitution il sera dressé un Procès Verbal de restitution cosigné des deux parties et signifiant le désengagement d'EREGEX Inc. de toute responsabilité concernant la conservation des données restituées. A l'issue de la restitution, EREGEX Inc. ne sera plus réputé conserver les archives fiscales pour le compte du Client. La restitution sera facturée au tarif en vigueur.

10.2 : Restitution des données de courrier

Les prix unitaires indiqués comprennent la mise en ligne des documents pendant trois (3) ans. A l'issue de cette période, l'Utilisateur peut opter pour l'une des trois propositions de restitution des données proposées ci-après.

>> Mise en ligne : Maintien des données en ligne

L'Utilisateur peut décider de conserver ses données. Dans ce cas, le maintien en ligne de ces dernières s'effectuera durant trois (3) années supplémentaires et sera facturé au tarif en vigueur. Cette commande devra parvenir à EREGEX Inc. dans les trois mois précédant la fin du contrat. Le client est informé que le maintien des données en ligne concernera la totalité de ses documents.

>> Restitution : Mise sur support numérique des données sur un DVD-ROM

L'Utilisateur peut opter comme le propose la facturation détaillée 289V, la vente d'un média numérique des données sur CD/DVD-ROM. Cette demande devra parvenir à EREGEX dans les trois mois précédant la fin du contrat. Il est à noter que l'Utilisateur n'aura pas le choix dans les documents qu'il souhaite récupérer, la totalité de ces derniers sera mise sur support numérique et restituée (hors frais de port).

>> Destruction : Suppression des données

L'Utilisateur peut choisir de détruire ses données dans leur totalité sur simple confirmation écrite de sa part à EREGEX Inc. Cette demande doit parvenir à EREGEX Inc. dans le mois précédant la fin du contrat.

L'Utilisateur sera prévenu de la fin de son contrat et des solutions de restitution des données 1 mois avant le délai d'expiration dudit contrat, par e-mail à l'adresse précédemment définie. Sans réponse de sa part dans le mois suivant la réception de cet e-mail, ses données seront archivées pendant une durée supplémentaire d'une (1) année au tarif en vigueur. La notification de débit sera stipulée à l'adresse e-mail de l'Utilisateur et la facture correspondante sera considérée comme due. En cas de solde insuffisant du compte de l'Utilisateur, l'accès aux données sera suspendu.

Article 11 : TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut exercer ce droit en contactant directement EREGEX Inc. à l'adresse suivante : services_france@eregex.com. EREGEX Inc. s'engage à ne pas communiquer les données confidentielles concernant l'Utilisateur à des tiers.

Par ailleurs, EREGEX Inc. offre à l'Utilisateur la possibilité de s'exprimer de diverses manières sur le site, notamment au travers d'espaces dans lesquels il peut émettre des idées ou des suggestions. Toutes ces communications transmises par les Utilisateurs sur le site sont réputées non confidentielles et non déposées. Ces informations peuvent donc être librement utilisées par EREGEX Inc. sans préavis, ni limite de reproduction, de divulgation, de transmission, de publication et de diffusion. La livraison des informations s'effectue par Internet (courrier électronique ou consultation) à partir d'un micro ordinateur, à la diligence du client dans ses locaux, manipulé par lui-même ou par les personnes habilitées à cet effet. L'installation et le fonctionnement du matériel se feront sous la seule responsabilité et aux frais exclusifs du client.

-EREGEX ENTREPRISE-

(REF. : CGVU_EregexEntreprise_v0809_1)

Article 12 : SUPPORT

L'Utilisateur bénéficie d'un service d'assistance à l'utilisation des fonctions proposées par le service Eregex.com. Ce service est accessible par messagerie électronique à l'adresse : supportweb@eregex.com.

Article 13 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les Conditions Générales d'Utilisation accessibles en ligne, prévalent sur les Conditions Générales d'Utilisation transmises par moyens postaux. Toutefois, l'Utilisateur peut, après avoir pris connaissance des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation, par dérogation à l'Article 18 des présentes Conditions Générales de Vente, résilier son inscription dans un délai de quinze (15) jours à compter de la première connexion au service Eregex.com qu'il a effectuée après la modification des Conditions Générales d'Utilisation en ligne. Dans ce cas cette résiliation prendra effet au jour de cette première connexion. Cette résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé réception sans toutefois pouvoir prétendre au remboursement lié à l'Article 18 avant la réception par EREGEX Inc. de ladite lettre recommandée.

Article 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le Client s'engage à informer EREGEX Inc. par écrit de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse et de références bancaires. EREGEX Inc. peut, à tout moment, céder ou apporter sous quelque forme que ce soit, le service Eregex.com, ainsi que le bénéfice de l'inscription de l'Utilisateur, à la seule condition pour EREGEX Inc. de notifier à l'Utilisateur cette cession ou apport par un message d'information accessible lors de la connexion au service Eregex.com, l'Utilisateur acceptant par avance un(e) tel(le) cession ou apport. L'Utilisateur autorise EREGEX Inc. à utiliser son nom en qualité d'Utilisateur du service Eregex.com.

Sauf dispositions contraires prévues au présent contrat, tant pendant la durée des présentes Conditions Générales d'Utilisation qu'après son expiration, quelle qu'en soit la cause, pendant douze (12) mois, chaque partie s'engage à garder secrètes toutes les informations confidentielles intéressant l'autre partie qui auraient pu lui être révélées. Chaque partie s'engage par ailleurs à prendre, à l'égard de son personnel et de toutes personnes extérieures qui auraient accès aux développements réalisés dans le cadre des présentes Conditions Générales, toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité durant cette même période.

L'Utilisateur est informé que cette obligation de confidentialité est une condition substantielle de l'engagement EREGEX Inc. aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Ces dernières constituent l'intégralité des accords liant les deux parties contractantes et remplacent tout contrat ou accord passé précédemment. Si l'une des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ni altérer la validité de ses autres dispositions.

Société :

Nom :

Prénom :

Fait à :

Le :

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE